

# ENQUÊTE PUBLIQUE

Département des Bouches-du-Rhône

PRÉFECTURE DES B.d.R.  
ARRIVÉE  
D.C.L.U.P.E.

12 SEP. 2016

BUREAU DES INSTALLATIONS ET  
EQUIPEMENTS RÉGLEMENTÉS POUR  
LA PROTECTION DES MILIEUX

## COMMUNE DE CUGES-LES-PINS

*Dans cette commune, à proximité du parc d'attractions OK Corral, la Société BEMBOM BROTHERS projette d'ouvrir au public de façon permanente son élevage de rapaces.*

*Ce projet consiste à présenter au public, sur le site lui-même, des rapaces dans des volières et en vol de spectacle animé à but pédagogique et ludique.*

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 27 MAI 2016

portant organisation d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société BEMBOM BROTHERS en vue d'exploiter une installation fixe et permanente de présentation au public d'animaux non domestiques intitulée "Fauconnerie : Les aigles de la Sainte-Baume" à Cuges-les-Pins.

**A) Rapport de la commissaire enquêteur**

**B) Conclusions de la commissaire enquêteur**

### B) Conclusions de la commissaire enquêteur

1- Résumé de la procédure

2- Avis de la commissaire enquêteur

*Chantal  
BALEZ*

*Conseillère  
en  
environnement*

Septembre 2016

# 1 - RÉSUMÉ DE LA PROCÉDURE

L'enquête publique a eu lieu comme prévu du 27 juin au 29 juillet 2016 inclus. Elle s'est déroulée normalement et de façon réglementaire concernant :

- La mise à disposition du public du dossier et du registre d'enquête
- L'affichage qui, cependant, aurait pu être mieux fait à Cuges-les-Pins et au Plan du Castellet

Aussi bien à Cuges-les-Pins qu'au Castellet, le dossier et le registre d'enquête m'ont été envoyés avec plus de quinze jours de retard.

**À Cuges-les-Pins, cette enquête publique a été réalisée comme préalable à l'ouverture au public de l'élevage de rapaces *Les aigles de la Sainte-Baume* appartenant à la société BEMBOM BROTHERS.**

Plusieurs habitants de Cuges-les-Pins sont venus écrire leur accord dans le registre d'enquête.

Quatre personnes sont venues exprimer leur désaccord.

Les courriers ont été collés dans le registre d'enquête.

Au Plan du Castellet, personne n'est venu à mes permanences. Aucune observation n'a été portée dans le registre d'enquête.

Les observations du registre d'enquête de Cuges-les-Pins ont été reprises et commentées dans mon rapport joint à ces conclusions.

Mes activités de commissaire enquêteur ont consisté en :

- l'étude du dossier
- les visites du site
- la vérification des affichages
- des entretiens
- une recherche documentaire

Toutes les informations et les observations que j'ai recueillies ainsi que l'étude approfondie du dossier et des documents qui m'ont été transmis me permettent de motiver mon avis :

- **Pour ce qui concerne la santé des visiteurs de la volerie et du personnel y travaillant considérant**
  - que toutes les précautions ont été prises concernant l'hygiène de l'installation et les maladies pouvant affecter les rapaces.

---

ENQUÊTE PUBLIQUE : Demande formulée par la société BEMBOM BROTHERS en vue d'exploiter une installation fixe et permanente de présentation au public d'animaux non domestiques intitulée "*Fauconnerie : Les aigles de la Sainte-Baume*". Septembre 2016

Commissaire enquêteur : Chantal Balez, conseillère en environnement **CONCLUSIONS - 1 -**

- **Pour ce qui concerne la sécurité des visiteurs et du personnel travaillant dans la volerie considérant**
  - que les aménagements prévus sur le site sont adaptés à la présence des visiteurs et du personnel auprès des rapaces.
  
- **Pour ce qui concerne la gestion de l'environnement considérant**
  - que les compétences du fauconnier-capacitaire lui permettront de bien gérer dans les spectacles les rapaces qui ne s'échapperont pas.
  - que toutes les précautions ont été prises concernant l'approvisionnement en eau potable et la lutte contre les incendies
  - que les gestionnaires de la volerie travailleront avec les enseignants pour mettre à la portée du public des documents d'informations sur les rapaces présents dans les volières et utilisés dans les spectacles.
  - que des aménagements sont prévus pour inciter les visiteurs à faire la collecte sélective de leurs déchets.
  - que le propriétaire de la volerie est disposé à planter des végétaux (arbres, arbustes) sur ce site.

## **2 - AVIS DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

en conséquence,

en tenant compte de tout ce qui est mentionné ci-dessus ainsi que dans le document

### **A) Rapport de la commissaire enquêteur**

J'émet **un avis FAVORABLE**

à l'exploitation par la société BEMBOM BROTHERS d'une installation fixe et permanente de présentation au public des rapaces de son élevage.

Le 9 septembre 2016

La commissaire enquêteur ; Chantal Balez



---

**ENQUÊTE PUBLIQUE** : Demande formulée par la société BEMBOM BROTHERS en vue d'exploiter une installation fixe et permanente de présentation au public d'animaux non domestiques intitulée "*Fauconnerie : Les aigles de la Sainte-Baume*".

**Septembre 2016**

**Commissaire enquêteur : Chantal Balez, conseillère en environnement** **CONCLUSIONS - 2 -**